

## Xavier DARON Architecte DPLG

97400 SAINT DENIS 11 rue moulin a vent FAX: 0262 43 33 32

GSM: 0692 61 89 55

**CH36** 

xavier\_daron@orange.fr

# COMPTE RENDU DE REUNION DE CHANTIER N°36

DU 21/11/2014

# "AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT DE PROXIMITE" REHABILITATION & EXTENSION DE L'ANCIEN CASE DE RIVIERE DU MAT

	PC n°	PC 97402 11A0027				
Présen	M./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
Х	MIIe FONTAINE	MAITRE D'OUVRAGE	0262 51 79 50	0262 52 29 41	0692 67 23 49	X
Х	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
l	M SIBERT	CT VERITAS	0262 42 41 40	0262 42 54 04	0692 09 99 18	X
ı	M PERRIER	CSPS SOCOTEC	0262 94 48 40	0262 94 48 50	0692 77 62 97	X
	M. ELLAMA	PAQ ALU TP	0262 46 97 28	0262 21 03 26	0692 88 63 92	X
Х	M. SIOU	EGB SIOU	0262 58 50 93	0262 58 85 41	0692 68 92 85	X
Х	M. SAUNIER	EGB SIOU (OPC)	0262 51 41 76	0262 51 41 76	0692 50 54 47	X
	M. SCHLAEINTZ	SCHLAEINTZAUER	0262 51 57 88	?	0692 24 29 59	X
ı	M. ABDALLAH	S2R	0262 42 48 60	0262 42 11 56	0692 61 00 11	X
ı	M. PETIL	M-METALLERIE	?	0262 72 05 85	0692 82 22 25	X
ı	M. ARNAL	TEP	0262 58 32 81	0262 58 32 81	0692 78 40 86	X
Х	M. HOARAU	ESPACE ALUMINIUM	0262 25 48 18	0262 27 84 73	0692 95 68 92	X
Х	M. SEGA	REMBAT	0262 52 15 30	0262 52 15 30	0692 86 46 02	X
Х	M. ATANARI	SARB	0262 92 00 95	0262 92 00 95	?	X
	M. GRONDIN	IDEM	?	?	0692 09 09 45	X
I	M. RIVIERE	RIVIERE SCHINDLER	0262 25 34 88	0262 25 61 65	0692 910 912	X
Χ	M. OLERY	OLERY	0262 29 13 31	0262 29 13 31	0692 33 54 65	X

#### **AVANCEMENT DU CHANTIER** 2

#### **MAITRE D'OUVRAGE**

**URGENT** 

EDF: poteau à déposer/déplacer: MO: merci de tenir informé des démarches le MOe

#### **EFFECTIF SUR SITE**

VRD : en cours : effectif : 4 ouvriers – couverture : en cours : effectif : 2 ouvriers : menuiserie alumnium : en cours : effectif : 2 ouvriers – revêtements durs : en cours : effectif : 4 ouvriers

Réseau EP en cours 21/11

- → prévoir grillage avertisseur signalant réseau (en marron, comme assainissement)
- → lataniers de chine sur tracé de voie d'accès : convenu avec entreprise : déplacement et replantation à proximité de leur emplacement actuel : sous réserve accord MO

le gros œuvre a repris la démolition des blocs issus de la démolition stockés en arrière du bâtiment en plus petits éléments comme demandé ; à valider par VRD.

- → semble qu'il y ait des matériaux en excès ; comme initialement prévu un poste "apport" au CDPGF, MOe propose que ce poste serve à l'évacuation des DII excédentaires. Si nécessaire, en cas d'évacuation de matériaux manifestement supérieure à ce qu'il était convenu d'apporter, seront réalisés des attachements contradictoires (& transmettre au MOe les bordereaux de mise en décharge).
- → PM : tri des déchets de démolition : prévu à la charge du lot démolition, ainsi que l'évacuation de tout ce qui ne peut manifestement pas être utilisé en remblai
- → prévoir réemploi des moellons sur site pour murs moellons à réaliser : tri & stockage à réaliser

PM : Compteur EDF déposé, à proximité du bâtiment : à "déplacer" dans le bâtiment Validation concessionnaire FT : toujours aucune réponse : à relancer

RAPPEL (16/05/14): soumettre FT et/ou échantillons (cf. CCTP)

# **GROS ŒUVRE**

Reprises ponctuelles à prévoir sur tableaux de certaines ouvertures du RDC selon demande menuisier aluminium

21/11

Salle en RDC actuellement utilisée : devra être mise à disposition du carreleur début semaine prochaine : convenu avec MO évacuation en décharge des meubles restants

RAPPEL (14/10/31) : URGENT : Compteur déposé, sous une tôle acier (!) : sécuriser les abords IMMEDIATEMENT

Palier intermédiaire de l'escalier : repris : repositionner immédiatement accès au R+1 comme initialement (demandé depuis le 18/11)

PM : Garde corps maçonnés en coursive R+1 : prévus aux plans marché : mini 0,7m de haut par mini 0,6m de large (cf. NF P 01-012 §2.2.1) : relevés des épaisseurs de GDC constatées le 31/10 : non conformités ponctuelles à reprendre. Relevés des hauteurs constatées le 31/10 : non conformité généralisée .

À reprendre <u>une fois le carrelage de R+1 réalisé</u>

PM: fondations extensions: enrobages des cadres en SF2:

PV d'autocontrôle à diffuser au MOe & CT

Finitions facades: atténuer les reprises d'enduit (pourtour arcs, pissettes, etc...)

→ si nécessaire, refaire une couche d'enduit sur l'ensemble des façades extérieures de coursive (à prévoir en toute fin de chantier)

Finitions gros œuvre & démolition : nettoyage des coulures de béton (notamment sur métallerie), reprises ponctuelles d'enduits en coursive extérieur et intérieur selon indications en chantier, finitions en R+1 (tuyaux à découper, sous face poutre à nettoyer), etc...

RAPPEL : Cuvelage ascenseur : annoncé réalisé par l'entreprise : produit appliqué : WEBER DRY PLUS : transmettre FT pour validation

#### **CHARPENTE METALLIQUE**

RAS

#### **COUVERTURE**

Prévu par entreprise : début de pose de la couverture : semaine prochaine, avec équipe renforcée (6)

Prototype/échantillon d'habillage du chéneau en périphérie couverture présenté : validé par MOe

→ prévoir calepinage régulier des joints : cf. photo annotée jointe

PM : position des pattes de fixation fixes & mobiles à communiquer préalablement à toute pose. Idem pour points d'ancrages.

Salle en RDC actuellement utilisée : devra être mise à disposition du carreleur début semaine prochaine

#### **ETANCHEITE**

PM : SEL sur coursive R+1 : finalisé depuis deux semaines

#### **MENUISERIE METALLIQUE**

Modification de la partie haute du garde corps maçonné pour permettre la mise en œuvre des ouvrages de métallerie : réceptionner travaux du gros œuvre

24/10 Pose des cadres avec métal déployé : non finalisé

- → Équerres prévue aux angles au plans d'exécution remplacées par des omégas : à déposer et remplacer par équerre (mise en œuvre : comme convenu ce jour) : non finalisé
- ightarrow RAPPEL (14/10/31) : Système de manœuvre des éléments battants du R-1 : non communiqué : à préciser avant mise en œuvre
- → RAPPEL (14/10/31) : Au droit des ouvrants du R-1, vide important en partie basse du R+1 lorsque ouvrants ouverts : proposer solution complémentaire de protection (tiges métalliques ou câbles)
- → PM : Mains courantes en coursive R+1 : nécessaire présence de la cornière d'angle comme support, prévoir de réduire la dimension de la platine de support de garde corps (passer de 57x149mm à 35x149mm). Transmettre EXE avant mise en fabrication

24/10 Plans d'exécution des panneaux coulissants :

- → système de fermeture : convenu 4 des 10 ensembles seront fermés par cadenas placé à l'intérieur (cadenas à cylindre européen, fourni avec cylindre prévoir tous cadenas manœuvrés par une même clef remise en autant d'exemplaires que prévu au CCTP). Deux ouvrants
  - → travaux de pose des coulissants : finalisés, sauf systèmes de fermeture : <u>transmettre</u> <u>EXE desdits systèmes dans les meilleurs délais (nécessité de fermer les locaux de RDC d'ici 15 jours au plus tard)</u>
- → systèmes de fermeture : convenu que seront posés avant la fin de l'année Grilles de fermeture en coursive RDC : proposé par entreprise avec même métal déployé que pour pignons : OK, si prévu avec gonds & cadenas (détail d'exe à définir suivant dimension des feuilles)

Plans d'exécution de l'escalier : à corriger : convenu RDV avec MOe à l'atelier courant mercredi 26/11

07/11

31/10

31/10

07/11

24/10

21/11

07/11

#### **MENUISERIE BOIS**

RAPPEL (18/07/14): Études d'exécution: à finaliser & transmettre au MOe pour visa

#### **MENUISERIE ALUMINIUM**

Pose des menuiseries en R+1 : en cours

PM : Réception les talonnettes des RSO réalisées par le GO : transmettre PV au MOe & CT

#### **REVETEMENTS DURS**

Nettoyage soigné (& évacuation des déchets) de l'ensemble du R+1 à prévoir avant d'entamer des travaux en RDC : sols & menuiseries aluminium

Réalisation du carrelage 15mm en-dessous du niveau prévu : ce qui revient à supprimer le seuil prévu avec coursive : accepté par MOe, sous réserve de l'accord du contrôleur technique

PM : approvisionnement des carreaux prévu : partiellement réalisé ; retard sur ref. carrelage coursive : indiquer quand sera disponible

Électricien : précédemment convenu que prépare gaine dans dalle BA R+1 le 12/11/14 PM : précédemment convenu : cabine ascenseur de type "à carreler", compris aux métrés de l'avenant, à prévoir

### **PLAQUES DE PLATRE**

Attribution du marché : en cours

#### **PLOMBERIE**

percement de la dalle BA au niveau GT : sera scellé courant semaine prochaine. Intervenir avant si besoin.

#### ÉLECTRICITÉ

Si nécessaire de passer des alimentations dans le sol de la salle polyvalente du RDC, alors prévoir intervention en tout début de semaine pour saignées dans le sol avant que le carreleur n'entame sa pose : coordination urgente à prévoir avec carreleur

- RAPPEL (14/11/07) : percement de la dalle BA R+1 au niveau GT : scellement d'une gaine convenu mercredi 12/11/14
- 14/11 RAPPEL (14/11/07) : alim ascenseur : en triphasé, selon EXE ascensoriste, convenu mise en place mercredi 12/11/14
- PM : Pose des luminaires : en R+1 uniquement : possible dès finalisation des menuiseries aluminium : cf. pilote

#### **ASCENSEUR**

14/11 Travaux en cours

Alimentation de l'ascenseur : cf ci-dessus convenu avec électricien

Alimentation de chantier en triphasé nécessaire aux travaux : selon CCTP § "généralités communes à tous les lots" à la charge du gros œuvre

#### **PEINTURE**

URGENT : Préparer tableaux des ouvertures en R+1 & RDC non reprises par le gros œuvre avant la pose des menuiseries (préparation des supports selon CCTP y/c décapage des peintures non adhérentes selon nécessité)

RAPPEL: Transmettre PV de réception des supports

### **TOUTES ENTREPRISES**

RAPPEL (14/11/07) : URGENT : RETOURNER LES OS DE NOTIFICATION DE PLANNING AU MOE

Convenu avec OPC que pour les entreprises n'ayant pas retourné l'OS de notification de planning recalé, s 'appliquera le planning initial, et les éventuels retards d'exécution seront alors calculés sur cette base : à inclure aux situations

#### **OPC**

14/11

RAPPEL (14/10/31): Merci d'afficher un planning indicé en salle de réunion de chantier

## PROCHAINE REUNION DE CHANTIER : le 28/11/2014 à 8h00

Entreprises convoquées à la prochaine réunion : EGB SIOU ( y/c couvreur), S2R (M-METALLERIE), ESPACE ALUMINIUM, SARB, OLERY

NB : les retards aux réunions de plus de 15' , non justifiés 12h à l'avance, sont comptés comme des absences. Les départs sans accord de la MOe avant la fin de la réunion de chantier sont comptés comme des absences